

*Montrevault-sur-Èvre remet en service les salles municipales à partir du 16 juillet.
L'occupation de ces espaces est soumise à des consignes sanitaires que chaque usager est tenu
de respecter. L'application des gestes barrières est également requise.*

FÊTES DE FAMILLE



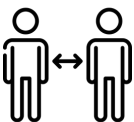
- Soirées dansantes interdites (places assises uniquement).



- Demander aux personnes symptomatiques de s'abstenir de participer.



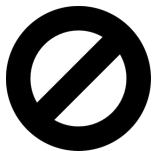
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique et/ou de savon fournis par le locataire de la salle.



- Espacement d'un siège entre les personnes ou les groupes venus ensemble.



- Port du masque obligatoire.



- Accès interdit aux espaces permettant les regroupements (buvette, vestiaires).



- Désinfection du mobilier utilisé (tables, chaises...) après chaque rencontre.